Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026 28 AVR. 2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260423-2026_168-AI

ERQUY
L'air qu'il vous faut !
République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonction et de signature
A
Madame Maryvonne CHALVET
2ème Adjointe
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-168

Le Maire de la commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, et suivants, conférant au maire la faculté de déléguer par arrêter une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 élisant le Maire.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints,

Considérant que pour faciliter l'organisation des services, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Maryvonne CHALVET, 2ème Adjointe municipale,

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Maryvonne CHALVET, 2ème Adjointe au maire, à effet au jour de la notification, pour signer tous les documents notamment les bons et lettres de commande, les mises en demeure, les courriers, les rapports, les pièces contractuelles pour intervenir dans les domaines concernant :

MC SR

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28 AVR. 2026
ID : 022-212200547-20260423-2026_168-AI

LA CULTURE, LA COMMUNICATION, LE TOURISME

Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

Labellisation et coordination institutionnelles

Correspondant municipal du Grand Site
Correspondant municipal du réseau Sensation Bretagne
Correspondant municipal de la SPL tourisme Lamballe Terre et Mer
Suivi des classements touristiques commerciaux
Référent municipal du service touristique de la Communauté de communes
Référent municipal auprès de l'Office du Tourisme Communautaire
Signature notamment des titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux.

Randonnées touristiques

Parcours touristique randonnée

Acteurs touristiques saisonniers

Installation des cirques et théâtres ambulants
Installation des manifestations foraines

Communication

Plan d'information et communication de la Ville
Plan d'actions avec les communes voisines
Coopérations internationales et jumelages
Relations extérieures (régionales, nationales, européennes et internationales)
Numérique
Innovation
Festivités et vie de la Cité

Culture

Coordination des Services Culturels municipaux et intercommunaux
Coordination générale des acteurs culturels institutionnels et associatifs
Festival Place aux Mômes (Réseau Sensation Bretagne)
Vie culturelle et associations culturelles

Evènementiel

Grandes Manifestations Culturelles

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation »

Article 3 : Cette délégation est accordée dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et sous le contrôle du Maire.

Article 4 : Madame Maryvonne CHALVET devra rendre compte régulièrement auprès du Maire de l'exercice des fonctions qui lui sont déléguées.

MC SR

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260423-2026_168-AI

28 AVR. 2026

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera transmise au représentant de l'État dans le département.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative.

Fait à Erquy, le 23 avril 2026

Le Maire

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR

Notifié à Maryvonne CHARLVET, le
27/04/26

Maryvonne CHALVET

MC